

Le 15 avril, à 9 heures, Monsieur le Président J. DE LEENHEER a ouvert la quatorzième assemblée générale de l'Institut. Près de 900 membres s'étaient déplacés au Palais des Congrès de Bruxelles, et de nombreuses personnalités du monde économique et judiciaire avaient répondu à l'invitation de l'Institut. Voici le compte rendu de cette assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 2000

Allocution du Président

Après avoir rappelé qu'il convenait de se défier des prédictions, sans toutefois renoncer à évoquer l'avenir, M. DE LEENHEER commence par esquisser quelques réflexions personnelles sur la "nouvelle économie".

Analysant la restructuration du capitalisme, notamment avec le réseau Internet et la flambée des capitalisations boursières de certaines sociétés, le Président énumère les



Monsieur Johan DE LEENHEER, Président

bouleversements les plus visibles de cette nouvelle économie : disparition des frontières sur le marché du travail, explosion de la productivité, naissance d'un capitalisme individualisé et décentralisé, démocratisation du capital par un accès libre à celui-ci.

Cependant, la question essentielle est de savoir si, comme l'affirment des économistes libéraux américains, nous nous acheminons vers un temps de très grande prospérité économique. Cette question reste ouverte, et M. DE LEENHEER n'ignore pas la réalité sociale et culturelle que peuvent masquer les statistiques et les ratios, mais aussi la nécessité d'un dialogue constructif au sein de l'entreprise.

Abordant ensuite les activités de l'Institut, l'orateur met l'accent sur le "corporate governance", dont les principes de bonne gestion sont solidement ancrés dans les mentalités américaine ou britannique, mais tardent à s'imposer dans les P.M.E. belges. Sur l'initiative de MM. Johan DE LEENHEER et Kris PEETERS, administrateur délégué du N.C.M.V., un groupe de travail, composé d'experts-comptables, d'académiciens et de chefs d'entreprise, a été créé. Une liste de sept recommandations en faveur d'une bonne gestion au sein des P.M.E. à caractère familial a ainsi été établie. Le fil rouge de ces recommandations vise à garantir la continuité de l'entreprise.

Concernant la crise de la dioxine, M. DE LEENHEER note qu'il a pu rencontrer plusieurs de nos ministres ainsi que le Premier ministre. C'est ainsi que MM. DEHAENE, VISEUR, REYNDERS et DEMOTTE ont réservé un accueil chaleureux aux représentants de l'Institut (ce dont les revues de l'Institut ont rendu compte), et qu'ils ont félicité l'Institut et l'ensemble de ses membres pour le concours efficace que ceux-ci ont apporté dans la gestion de cette crise.

En outre, l'Institut – notamment à l'initiative de son directeur général, Benoît VANDERSTICHELEN –, a réitéré auprès de l'Administration de la T.V.A. sa demande relative à la mise en place, le plus rapidement possible,

d'une plate-forme susceptible de favoriser la transmission des déclarations T.V.A. par voie électronique. A cet égard, l'Institut encourage le gouvernement à respecter le délai qu'un récent Conseil des ministres a fixé au 1er janvier 2001.

Au sujet de la fonction de commissaire au sursis, le Président rappelle que l'Institut a organisé deux journées d'étude comportant chacune deux sessions, et ce avec le précieux concours des tribunaux de commerce d'ANVERS, de BRUXELLES et de NAMUR. M. DE LEENHEER saisit cette occasion pour remercier une nouvelle fois les magistrats qui ont pleinement contribué au succès de cette formation de haut niveau.

Le Président évoque le rôle important que l'Institut aura joué pour que soit adoptée la nouvelle procédure fiscale contentieuse, notamment sous la houlette dynamique et compétente de notre Past-Président, Raymond KROCKAERT. Il est en effet indéniable que les lois des 15 et 23 mars 1999 constituent un progrès pour les contribuables, qui auront toutefois à renforcer leur vigilance, le délai de réclamation étant réduit à trois mois.

Le Président aborde ensuite ce qu'il considère comme le point le plus important de l'année 1999 : la transformation de la dénomination de notre Institut, devenu l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux. Cet événement traduit la victoire d'une volonté exprimée de longue date, à savoir le refus de voir naître un quatrième Institut.

Selon M. DE LEENHEER, "intégration" et "spécialisation" sont les deux mots-clés du nouvel Institut. Afin d'éviter toute rupture entre les professions comptables et fiscales, le maintien de l'activité de conseil fiscal à un niveau qualitatif élevé ne pouvait être dissocié du souci de ne pas porter atteinte à la crédibilité du titre de ceux qui peuvent légitimement le porter, fussent-ils ou non experts-comptables. La loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales rencontre ces objectifs, et la satisfaction de l'Institut est partagée par l'actuel ministre des Finances, M. Didier REYNDERS.

M. DE LEENHEER remercie de tout cœur les différents artisans de ce changement, en particulier M. KROCKAERT, Past-Président, et aussi MM. MAECKELBERGH, LAMBRECHTS, CARLIER et BALLIGAND, qui font aujourd'hui partie du Conseil de l'Institut. L'orateur adresse également ses remerciements à toutes les personnalités qui siègent dans les différentes commissions d'agrégation, et rend hommage à leur dévouement.

Il se réjouit par ailleurs que les liens qui se sont noués entre notre Institut et l'Institut des Réviseurs d'Entre-

prises se soient consolidés par la mise en place de passerelles facilitant le passage d'un Institut à l'autre, et qu'une harmonisation des stages et examens ait permis de garantir un niveau de formation identique entre les deux professions. Soucieux de renforcer les bonnes relations de l'Institut avec les autres professions libérales, M. DE LEENHEER a rencontré plusieurs fois les représentants de l'Association des Barreaux flamands afin de mettre sur pied un système de consultations gratuites.

L'orateur souligne que notre Vice-Président, M. Gérard DELVAUX, n'a pas non plus ménagé sa peine du côté francophone, et qu'un premier accord a été signé, le 7 avril, entre l'Institut et l'Ordre français des Avocats du Barreau de BRUXELLES, afin de permettre aux experts-comptables et aux avocats inscrits à ce barreau de créer ensemble des sociétés de moyens.

Le Président termine ce tour d'horizon en mettant en exergue les excellentes relations entre notre Institut et l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés. Il précise que le problème des membres de l'I.P.C.F. qui souhaitent porter le titre de conseil fiscal est sur le point d'être résolu par l'instauration de passerelles entre l'I.P.C.F. et l'I.E.C. De surcroît, en ce qui concerne l'autorisation réglementée de la publicité, les services des deux Instituts préparent un texte à l'attention de tous les professionnels comptables et fiscaux.

M. DE LEENHEER souligne aussi l'excellence de nos relations avec la Fédération Royale des Notaires de Belgique,



*Le bureau était composé de :
Messieurs Johan DE LEENHEER, Président,
Gérard DELVAUX, Vice-Président,
André PRINZ, Secrétaire-Trésorier,
et André BERT, Secrétaire,*

*assistés de MM. Benoît VANDERSTICHELEN, Directeur général,
et Philip VAN ECKHOUTE, Directeur général adjoint.*

avec laquelle l'Institut collabore en vue de mettre en place une nouvelle comptabilité notariale.

L'orateur rend hommage à Monsieur Raymond VAN DE WOESTYNE, décédé inopinément en 1999, qui fut le premier président de l'Institut, fonction dont il s'acquitta avec dévouement et un grand sens du dialogue.

Il félicite les nouveaux stagiaires et les assure du soutien de l'Institut, tout en précisant que le Conseil a approuvé une nouvelle structure de stage, qui est actuellement examinée par le ministre compétent.

Il remercie tour à tour les membres experts-comptables et conseils fiscaux qui ont rédigé le projet d'arrêté royal relatif au stage, la Commission de stage, son Président, Madame Christiana BAERT, et son Vice-Président, Monsieur Henri REDAELLI.

M. DE LEENHEER adresse ses remerciements aux membres qui, au sein de diverses commissions, notamment à la F.E.E., veillent au rayonnement de notre Institut sur les plans national et international.

L'orateur remercie également la Commission Consultative des Associations Professionnelles, son Président, Monsieur Julien VAN WOUWE, et son Vice-Président, Monsieur René DOUCY.

Il n'omet pas non plus de féliciter tous les nouveaux confrères experts-comptables et conseils fiscaux, auxquels il souhaite la bienvenue dans notre Institut.

Pour clore son exposé, il rend un hommage appuyé au vice-Président, Gérard DELVAUX, au Comité exécutif et au Conseil, aux Past-Présidents, Roger VANDELANOTTE et Raymond KROCKAERT, aux services de l'Institut placés sous la direction de Benoît VANDERSTICHELEN, Isabelle HAMERLINCK et Philip VAN EECKHOUTE, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'Institut, et à l'ensemble des confrères.

Allocution du Vice-Président

Monsieur Gérard DELVAUX, Vice-Président, a tout d'abord rappelé que l'expert-comptable se distingue par rapport aux autres professions économiques en termes de fonctions et d'intensité relative à l'intérêt général et aux intérêts privés qui s'y rattachent, et non dans une hiérarchie de compétences avec les réviseurs d'entreprises, qui resteront les interlocuteurs publics en matière de certification légale des comptes annuels.

M. DELVAUX a insisté sur le fait qu'il était indispensable d'aboutir à une uniformisation de la profession comptable et à la mise en oeuvre d'une structure unitaire.

Par ailleurs, il forme le vœu que l'expert-

comptable, qui reste le conseiller privilégié de l'entreprise, s'oriente vers des domaines très variés afin de s'adapter aux besoins des entreprises et à leur évolution économique en général.

Le Vice-Président précise que les Instituts devront veiller à ne pas être insérés dans un carcan législatif paralysant, et à ce que les missions fiscales attachées à l'exercice de leurs activités soient exécutées de façon irréprochable. Il n'ignore pas que la plupart des experts-comptables, en s'adjoignant le port du titre de conseil fiscal, verront leurs responsabilités s'accroître.

Il évoque ensuite deux étapes capitales qui ont été franchies en 1999 : d'une part, le législateur a porté son choix sur notre Institut pour régler le port du titre de conseil fiscal, et, d'autre part, l'étude de l'harmonisation des stages et examens des candidats experts-comptables et réviseurs d'entreprises s'est approfondie.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES FRANCOPHONES ET NÉERLANDOPHONES

Candidats uniques, les experts-comptables suivants sont désignés par l'Assemblée dans les mandats de commissaires :

- M. Vincent DELVAUX (effectif francophone) et Mme Denise VERANNEMAN (suppléant francophone).
- MM. Leo STESENS (effectif néerlandophone) et Emile VANKEERBERGHEN (suppléant néerlandophone).

Traitant ensuite du développement des principes qui gouvernent le corporate governance, M. DELVAUX lance l'idée progressiste d'étudier la question de savoir si l'expert-comptable externe peut accepter un mandat d'administrateur, comme cela se pratique dans des pays voisins, tout en examinant quelles en seraient les éventuelles incompatibilités.

Etant donné que de nouveaux services se créent en matière d'information financière et comptable, et que les

Monsieur Gérard DELVAUX, Vice-Président



méthodes de travail s'adapteront aux progrès techniques réalisés par l'informatique et la télématique, M. DELVAUX se dit convaincu de la nécessité d'évoluer vers une typologie nouvelle des missions accessibles à l'expert-comptable, et se réfère, à ce propos, aux questions abordées au cours du cinquante-troisième Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables français qui s'est tenu en 1998. Il insiste sur le professionnalisme, la confraternité et la formation permanente de qualité qui, plus que jamais, restent attachés à l'expert-comptable, au conseil fiscal, au réviseur d'entreprises et au comptable, la formation permanente demeurant la pierre angulaire de la profession. En matière de formation, l'orateur estime que les associations professionnelles d'experts-comptables devront continuer à jouer un rôle primordial.

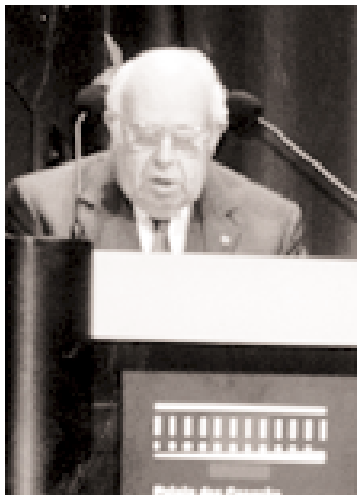
M. DELVAUX évoque la mise en place d'une structure d'accueil pour les Maîtres de stage, qu'il convient d'encourager.

Le Vice-Président veillera tout particulièrement à ce que s'établisse rapidement une plus grande concertation entre les Maîtres de stage, les stagiaires ainsi que les Président et Vice-Président de la Commission du stage.

Rapport financier

M. André PRINZ rend compte de la situation financière, – le présent exercice présente un boni de 1.059.244 BEF – et commente les états financiers transmis aux membres.

M. André BERT, Secrétaire, présente le budget 2000.



Monsieur André PRINZ,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. DE LEENHEER informe les membres présents que le Conseil a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier la question de la cotisation des membres inscrits sur la liste des experts-comptables et sur celle des conseils fiscaux.

Dès lors, le montant des cotisations par catégorie de membres demeure inchangé par rapport à l'année précédente. La contribution obligatoire à la Cellule de Traitement des Informa-

AUTORISATION DE VENDRE L'IMMEUBLE DU 41 RUE DE LIVOURNE À 1050 BRUXELLES

M. DE LEENHEER prend la parole pour préciser aux membres présents que l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux et l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ont clairement exprimé leur volonté de rapprochement, et que les Conseils des deux Instituts jugent souhaitable de concrétiser ce rapprochement en transférant leurs services dans un bâtiment unique.

Eu égard à cet objectif et dans une optique d'unité de la profession, le Président sollicite dès lors l'autorisation de l'assemblée générale de mettre en vente l'immeuble sis au 41 rue de Livourne à 1050 BRUXELLES.

tions Financières (C.T.I.F.) étant réduite de 50 %, elle s'élève cette année à 500 BEF.

Rapport des commissaires



Monsieur Vincent DELVAUX,
Commissaire

M. Vincent DELVAUX, Commissaire, fait rapport, à la fois en son nom propre et au nom de M. Léo STESENS, sur les comptes de l'année écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaire, mandat qu'ils ont pu exercer dans un esprit de collaboration avec le Conseil et les services de l'Institut, en toute liberté et indépendance, les commissaires ont pu confirmer que les comptes annuels au 31 décembre 1999 présentant un boni de l'exercice de 1 059 244 BEF et un total bilantaire de 101 898 853 BEF sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.

Décisions

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- désignation de nouveaux commissaires francophones et néerlandophones;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé;
- décharge pour les membres du Conseil et le trésorier;
- approbation du budget pour 2000, le montant des cotisations des membres demeurant inchangé, mais la contribution obligatoire à la C.T.I.F. étant réduite de 50 % (500 BEF);
- octroi de l'autorisation de vendre l'immeuble du 41, rue de Livourne à 1050 BRUXELLES.

LES MONTANTS DE LA COTISATION DE MEMBRE S'ÉNONCENT DONC COMME SUIT :

CATEGORIES	COTISATIONS
1) Personnes physiques membres internes Une réduction de 50 % est accordée aux :	12 000 BEF
A) nouveaux membres internes agréés en 2000, 1999, 1998 après accomplissement d'un stage de 3 ans	6 000 BEF
B) membres internes pensionnés	6 000 BEF
2) Personnes physiques membres externes (y compris contribution obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 500 BEF) Une réduction de 50 % est accordée aux :	18 500 BEF
a) nouveaux membres externes agréés en 2000, 1999, 1998 après accomplissement d'un stage de 3 ans (y compris contribution obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 500 BEF)	9 500 BEF
b) membres externes pensionnés (y compris contribution obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 500 BEF)	9 500 BEF
3) Sociétés professionnelles :	
• unipersonnelles	7 200 BEF
• autres	18 000 BEF
4) Stagiaires (frais administratifs)	3 000 BEF

REMISE DES PRIX DE LA FONDATION DU COLLÈGE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES DE BELGIQUE

Au nom de la Fondation du Collège National des Experts-Comptables de Belgique, MM. André PRINZ et Ludo VERBEECK ont remis un prix de 20.000 BEF à chacun des cinq candidats stagiaires francophones et des cinq candidats stagiaires néerlandophones qui ont obtenu les meilleurs résultats lors de l'examen d'accès au stage pour la session 1999.

Stagiaires francophones

BUONO Giuseppe	84,80 %
ROBIN Alain	80,40 %
BALAND Sophie	77,20 %
PIETTE Didier	76,40 %
SCHYNS Christophe	76,40 %

Stagiaires néerlandophones

LIEKENS Robert	76,80 %
TOURLEMAIN Pascal	76,00 %
VERMEERSCHEN Kurt	74,80 %
BEERNAERT Gregory	72,40 %
DEGRANDE Bruno	70,80 %

Allocution du Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

Monsieur DE LEENHEER cède la parole à Monsieur Jean-François CATS, Président de l'I.R.E. M. CATS indique que la proposition de déménager afin que les deux Instituts aient un siège commun va bien au-delà des simples éléments matériels, mais s'inscrit dans une volonté de rapprochement de nos professions, tout en respectant un équilibre indispensable à l'épanouissement de chacune d'entre elles. Selon le Président de l'I.R.E., l'avenir de nos professions doit être au centre de nos préoccupations. Cet avenir, M. CATS le résume en trois mots : marchés nouveaux, éthique et compétence.

Concernant les marchés nouveaux, M. CATS insiste sur la nécessité d'une diversification pour les experts-comptables comme pour les réviseurs d'entreprises. Sur le plan de l'éthique, M. CATS met en évidence les pierres angulaires de la déontologie que sont l'indépendance et la probité professionnelle, tandis que, parmi les exigences de

compétence, la spécialisation et la flexibilité mériteront une attention toute particulière.

Monsieur Jean-François CATS,
Président de l'I.R.E.

M. CATS conclut en souhaitant que le passage d'une liste à l'autre puisse se faire sans trop de difficultés pour le professionnel qui décide de réorienter sa carrière.

Allocution du Baron Buysse, Président de la S.A. Bekaert, Président du Fonds Prince Philippe, Censeur de la Banque Nationale de Belgique

Homme d'entreprise chevronné, le Baron Paul Buysse a profité de sa présence à notre assemblée générale pour rappeler l'amitié qu'il porte à notre Président ainsi qu'aux membres de notre profession, pour lesquels il professe une admiration sans borne. Bien qu'il ait insisté sur le rôle plus que primordial de l'expert-comptable et du conseil fiscal dans la vie des entreprises en Belgique, il a préféré centrer son discours sur le rôle et l'importance de la nouvelle économie ainsi que sur l'importance prise par le corporate governance dans une perspective de meilleure gestion des entreprises. Nous vous invitons à lire l'essentiel de ses idées au sein de notre rubrique "Invité" en page 52 de cette revue.

Monsieur Paul BUYASSE

